SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS
DECHARGE PRESQU'ILE GRENOBLE à GRENOBLE

Description du etablissement

Date de dernière mise à jour des informations : 14/10/2021

Nom :	DECHARGE PRESQU'ILE GRENOBLE
Adresse :	nullNON RENSEIGNE
Commune principale :	GRENOBLE (38185)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 04/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant :	SSP5218900101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	Lors des travaux préparatoires à la réalisation d'un échangeur de l'A480 sur la presqu'île de Grenoble, il a été constaté que la pointe de la Presqu'île avait accueilli dans les années 1950 à 1970 une ancienne décharge publique. Des analyses des sols montrent qu'au droit de l'ancienne décharge publique sont présents divers déchets et les sols présentent de fortes concentrations en hydrocarbures, HAP, PCB et métaux. Dans une moindre mesure sont également identifiés des BTEX, COHV et des pesticides.
Documents associés[2] :	Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 26/10/2021

Description[3] :

Lors des travaux préparatoires à la réalisation d'un échangeur de l'A480 sur la presqu'île de Grenoble, la société d'autoroutes AREA a découvert une zone de déchets sur la parcelle AB21 du cadastre de la Ville de Grenoble.
AREA a réalisé des prélèvements de sols à fins d'analyse. Plusieurs échantillons présentent des teneurs en PCB et métaux importants. 7 échantillons sur les 78 prélevés présentent une concentration en PCB supérieure à 50 mg/kg.
La parcelle AB21 sur laquelle la pollution été découverte est propriété du CEA depuis 1970. En effet, cette parcelle AB21 a été cédée par l'État au CEA le 02 mars 1970.

Des photos aériennes de 1948 à 1970 montrent que l'ensemble de la pointe de la Presqu'Ile, après avoir été remodelée, a été remblayée par des déchets. Des documents d'archives de la Ville de Grenoble font également mention de cette zone utilisée comme décharge publique. Il apparaît donc que le CEA n'est pas à l'origine du stockage de ces déchets.

Bien que n'étant pas à l'origine de ces déchets, le CEA a entrepris des analyses de sols, gaz du sol et d'eaux souterraines au droit de la parcelle AB21, ainsi qu'au droit des parcelles AB18 et AB19 dont le CEA est également propriétaire.
Des analyses de sol et de gaz du sol ont également été réalisées au droit des parcelles non cadastrées situées au niveau de la pointe de la Presqu'Ile.

Dans les sols, les résultats d'analyses montrent de fortes concentrations en hydrocarbures, HAP, PCB et métaux. Dans une moindre mesure sont également identifiés des BTEX, COHV et pesticides.
Dans les eaux souterraines, il n'est pas constaté d'anomalies significatives.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	AB	0012	38
Grenoble	1	AB	0013	38
Grenoble	1	AB	0014	38
Grenoble	1	AB	0016	38
Grenoble	1	AB	0018	38
Grenoble	1	AB	0019	38
Grenoble	1	AB	0020	38
Grenoble	1	AB	0021	38

Plans cartographiques :

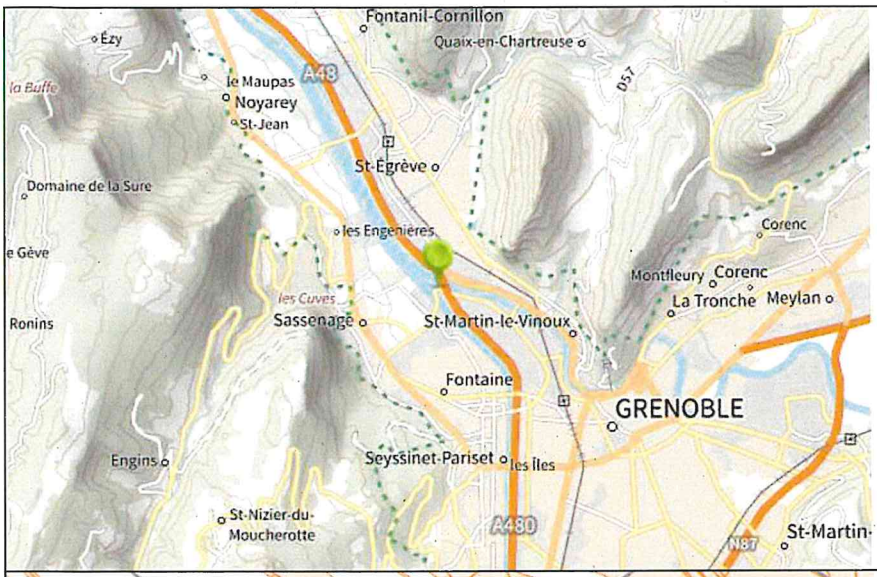

Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification : SSP5218900101

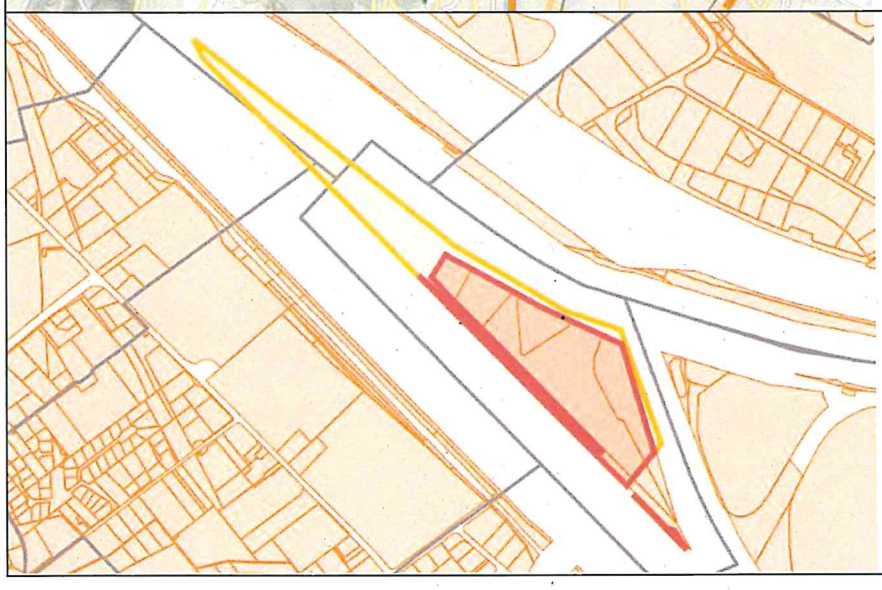

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification : SSP5218900101

Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :	Long. :632667.4265858362, Lat. :5654724.556171064
Superficie estimée :	49865 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.